commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-092

ARRETE PORTANT AUTORISATION

D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire d'Illiers-Combray,
Vu le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, notamment l'article L.48,
Vu la loi n°91.32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme,
Vu la loi n°2000.656 du 13 juillet 2000 qui précise que les associations qui établissent des cafés ou débit de boissons pour la durée des manifestations publiques qu'elles organisent ne sont pas tenues à la déclaration prescrite à l'article L 31 mais qu'elles doivent obtenir l'autorisation de l'autorité municipale dans la limite de cinq autorisations annuelles,
Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 et notamment l'article 12,
Vu la demande présentée le 2 avril 2024 par Madame Camille DUNAS, présidente de l'association APE Les Petits Marcel d'Illiers-Combray, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons des 1er, et 3ème groupes dans la cour des écoles, préaux des Bâtiments Les Aubépines et les Nymphéas, situés avenue du Général de Gaulle à Illiers-Combray à l'occasion de leur fête des écoles qui aura lieu le Samedi 29 juin 2024 de 11h00 à 18h00,
Considérant qu'il s'agit de la deuxième demande de l'année 2024,

Article 1er : Madame Camille DUNAS, présidente de l'association APE Les Petits Marcel d'Illiers-Combray est autorisé à ouvrir un débit de boissons des 1er, et 3èmegroupes dans la cour des écoles, préaux des Bâtiments Les Aubépines et les Nymphéas, situés avenue du Général De Gaulle à Illiers-Combray à l'occasion de leur fête des écoles qui aura lieu le samedi 29 juin 2024 de 11h00 à 18h00.

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illiers-Combray et le Brigadier de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Illiers-Combray, le 10 avril 2024,
Marie-Claude FRANÇOIS
1ère Adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240411-AR-2024-092-AR
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024